

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Pont-Hébert

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
19 novembre 2024
Date d'Affichage
4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Jean-Marc VARIN qui donne pouvoir à M. Benoît LAVARDE.

Madame Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2024 - N°11/04 : ACHAT DIVERS EN INVESTISSEMENT

- Scie à onglet et ponceuse à bande :

Philippe GAILLARDON a demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'une scie à onglet et d'une ponceuse à bande pour les agents techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Bricomarché pour un montant de 330.75 € HT soit 396.90 € TTC pour l'acquisition d'une scie à onglet et d'une ponceuse à bande.

- Logements pour les jeunes : ustensiles de cuisine :

Madame le Maire indique la nécessité de remplacer les casseroles et poêles des logements pour les jeunes situés au-dessus de la Poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'EURL Montaigne pour un montant de 326.64 € HT soit 391.97 € TTC.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Maryline VAUTIER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 